

UN EXCELLENT OUVRAGE

Nous accusons réception d'un livre utile et pratique que nous voudrions voir entre les mains de tous les propriétaires et de ceux qui ont, pour une raison ou pour une autre, besoin de se renseigner sur le fonctionnement des bureaux d'enregistrement.

Ce livre dû à la plume autorisée de M. J. C. Auger, est intitulé "Compilation et Recueil des Lois Statutaires." Que ce titre n'effraie pas les profanes, qu'ils lisent le livre et ils sauront tout ce qu'il leur faut savoir touchant l'enregistrement des droits réels et des privilèges et hypothèques qui, dans la Province de Québec, assurent les droits du propriétaire et du créancier.

L'auteur de ce livre, M. J. C. Auger, est un ancien notaire, et, depuis nombre d'années, il est registrateur à Montréal. Personne n'est plus compétent que lui dans les matières qu'il traite et personne non plus ne pouvait les traiter dans un sens plus pratique.

Les registrateurs, les notaires, les avocats et tous ceux qui possèdent une propriété, une créance hypothécaire, etc... trouveront dans l'ouvrage de M. Auger un guide sûr et éclairé.

Nous le recommandons d'une façon toute particulière aux nombreux lecteurs du PRIX COURANT qu'intéressent les pages que nous consacrons chaque semaine aux ventes enregistrées et à la construction.

En recommandant cet ouvrage, nous sommes en bonne compagnie, car il a reçu la haute approbation de Son Honneur le juge en chef de la province de Québec, Sir Alexandre Lacoste, de Son Honneur le juge Würtele et du Président de la Chambre des Notaires de la province de Québec, M. L. Bélanger.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Cette banque, dont on lira plus loin le rapport de la cinquante-deuxième année d'exercice est, comme on le sait, tout spécialement une banque populaire d'Epargne, qui ne se livre ni à l'agiotage ni aux opérations de bourse, ni aux opérations ordinaires des banques d'escompte.

Les fonds que lui confie le public sont représentés par des titres, actions ou débetures des gouvernements et des municipalités, et les prêts qu'elle peut consentir sont garantis par des valeurs collatérales de tout repos.

En d'autres termes, les dépôts faits à cette banque le sont en toute sécurité. Il est nécessaire de le rappeler à ceux qui très timides pour le placement de leurs économies, préfèrent garder leur argent dans un coin de leur logement plutôt que de lui voir produire un intérêt. A ceux-là nous dirons que leur argent est plus en sûreté à la banque d'Epargne que chez eux-mêmes.

Nos lecteurs le savent, et si nous le leur répétons ici, c'est qu'ils peuvent faire beaucoup de bien aux gens moins éclairés qui les consultent quelquefois, en leur conseillant de placer leurs économies à intérêt au lieu de les garder près d'eux et de rester exposés à la tentation de les gaspiller ou de se les faire enlever par des cambrioleurs dont notre ville est infestée.

La solidité de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal est incontestable et elle augmente davantage avec le temps : la voilà maintenant avec une réserve de \$500,000 représentant les cinq sixièmes de son capital. Au crédit du compte de Profits et Pertes